

# Formulaire 43 - DN

## 1. Informations générales

<b>Description de l'ouvrage</b>	Construction d'un centre sportif avec vestiaires et buvette
<b>Commune</b>	Denges
<b>Construction existante ?</b>	Non
<b>Parcelle</b>	123
<b>Maître de l'ouvrage</b>	Commune d'Echandens
<b>Mandataire principal</b>	Bocion & Billiaert SA
<b>Type d'ouvrage détaillé</b>	Education, recherche, santé, loisirs, culture 56 - Installation de loisirs et de tourisme
<b>Type construction</b>	ECA_VI - Construction avec occupation importante
<b>Dangers</b>	Ruissellement Inondations par crues des cours d'eau



## 2. Danger - Inondations par crues des cours d'eau

### 2.1 Niveau de danger et intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa	résiduel
La zone et/ou la construction existante a-t-elle déjà fait l'objet d'une inondations par crues des cours d'eau ?	Non
Précision sur l'événement	
---	
Mesure de protection existante pour le bâtiment	Non
Etude existante sur ou à proximité du projet ?	Non
Nom de l'étude	
---	

### 2.2 Dommages potentiels pour les personnes et les biens

#### Exposition des personnes

Est-ce que la construction comprend un sous-sol habitable (selon zone SUP de la norme SIA 416) ? (mettre non si aucun sous-sol n'existe)	Non
Est-ce qu'une mesure de protection adaptée à la situation de danger a été mise en place pour protéger le sous-sol contre le danger d'inondations par crues des cours d'eau ? (mettre oui si aucun sous-sol n'existe)	Non

#### Précisions/détails

Le bâtiment ne se situe pas dans la zone de danger d'inondations.

#### Vulnérabilité de la construction

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

#### Vulnérabilité des biens

Pas de complément à apporter - Voir chapitre résultats

## 2.3 Résultats - Inondations par crues des cours d'eau

Résultat

N/A

Action

Formulaire 43 DN à fournir avec la demande de permis de construire.



## 3. Danger - Ruissellement

### 3.1 Intensité à l'emplacement du projet

Degré de danger lié à l'aléa

Hauteur d'eau  $\leq$  0.1 en [m]

### 3.2 Résultats - Ruissellement

Résultat

Le projet est exposé à l'aléa ruissellement.

L'ECA vous signale que le projet est exposé à l'aléa ruissellement selon la carte établie par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2018. Une attention particulière devra être portée aux ouvertures principales (portes, fenêtres, saut-de-loup), secondaires (conduites, gaines techniques), à l'enveloppe du bâtiment, à la conception des espaces intérieurs y compris les sous-sols (zone SUP selon SIA 416) ainsi que la conception des aménagements extérieurs qui ne devraient pas favoriser les risques de ruissellement pour la construction (récoltes des eaux, gardes d'eau, revêtements filtrants, pentes dans les bonnes directions / sens, surélévations d'éléments, etc.) Pour toutes questions concernant la protection contre l'aléa ruissellement l'ECA vous invite à consulter le site [www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch)

Par leurs signatures, le maître d'ouvrage et le mandataire principal / le bureau spécialisé attestent que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Attention, le résultat de l'analyse ci-dessus ne dispense pas de la nécessité d'une autorisation spéciale.

Nous recommandons de prendre contact avec l'ECA et/ou un bureau spécialisé afin de s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN pour ce type de construction.

L'ECA pourrait s'assurer du respect du niveau de sécurité face aux EN lors de la mise en oeuvre des mesures de protection définies par le bureau spécialisé.

**Lieu - date - signature du maître  
d'ouvrage**

Echandens, le 04.02.2026



**Lieu - date - signature du mandataire  
principal ou le bureau spécialisé  
Raison sociale**

Lonay, le 03.02.2026

